

Droit d'auteur et droits voisins : les fondamentaux

Comprendre la législation et les usages

L'actualité est riche en conflits entre auteurs, interprètes et producteurs. Ce qui pour les uns relève du respect de l'artiste, est perçu par les autres comme une censure injuste. Cette formation détaille le contenu des droits, leur acquisition et leur gestion. Elle hiérarchise les questions à se poser et planifie les démarches à effectuer. Elle apporte les outils pour conclure en toute sécurité juridique les contrats dans ce domaine.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- différencier les catégories de droits attachés aux œuvres
- comprendre les droits voisins des artistes interprètes ou des producteurs
- distinguer le rôle de chaque interlocuteur en matière de gestion et d'autorisation
- comprendre les clauses d'un contrat
- appréhender le fonctionnement des sociétés civiles de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins

A l'issue de cette formation, la structure ou le service développera des réflexes préventifs et sera en mesure d'identifier et de gérer les problématiques liées au droit d'auteur et aux droits voisins.

■ Publics et prérequis

Cette formation est destinée à toutes les personnes qui sont confrontées au droit d'auteur et aux droits voisins au sein de compagnies ou de structures de diffusion, qu'elles occupent des positions décisionnelles ou opérationnelles. Elle est ouverte aux agents des collectivités territoriales et aux artistes-auteurs confrontés à ces questions. Sont également ciblées, les personnes travaillant sur une création, reprise ou pérennisation d'entreprise.

■ Parcours

Toutes nos formations sont indépendantes et complémentaires. A partir de chaque module, nous sommes en mesure de concevoir un parcours de formation individualisé et adapté au projet personnel ou professionnel de chaque participant.

■ Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Cette formation articule des apports théoriques à des études de cas pratiques.

■ Documentation

La documentation pédagogique remise aux participants est composée de fiches techniques rédigées par l'intervenant et le livre *L'Aide mémoire de La Scène : Droits d'auteur et droits voisins* - Jean Vincent - 2016.

■ Validation des acquis et évaluation

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par la formatrice des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui-même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Identifier les auteurs et les modalités de protection d'une œuvre

- l'absence de protection des idées
- la condition d'originalité
- les formalités de dépôt aux fins de preuve
- la durée de protection

Identifier la protection au titre des droits voisins

- l'artiste interprète ou l'artiste de complément
- le producteur
- la durée de protection

Qualifier les droits d'auteur en jeu et leurs modalités d'exercice

- les droits moraux
- les droits patrimoniaux
- les exceptions aux droits
- les œuvres créées par plusieurs auteurs
- les œuvres de commande
- les œuvres de salariés
- les œuvres de fonctionnaires

Qualifier les droits voisins en jeu et leurs modalités d'exercice

- les droits patrimoniaux des artistes interprètes
- les droits moraux des artistes interprètes
- les droits patrimoniaux des producteurs
- les artistes principaux et les autres artistes
- les coproductions

Appréhender la gestion collective

- le statut des sociétés de gestion collective
- le champ d'intervention des sociétés en activité
- les droits et obligations

Lire les contrats et en apprécier les risques

- les contrats individuels
- les relations avec les sociétés de gestion collective
- les aspects internationaux

Cycle de 21 heures

Liste des formations et dates programmées : www.agecif.com